



CHARTRE DE DEONTOLOGIE

Les GCO sont des associations de recherche Loi 1901, à but non lucratif, et s'engagent à respecter des principes relatifs :

- au fonctionnement statutaire et à la gestion désintéressée
- à la diffusion académique de tous les résultats des projets de recherche
- à la transparence financière

I FONCTIONNEMENT STATUTAIRE ET GESTION DESINTERESSEE

Fonctionnement des instances statutaires

Les groupes membres du réseau GCO s'engagent à prévoir dans leurs statuts, éventuellement complétés par le règlement intérieur ou tout autre document :

- la création d'un organe collégial
- la création d'un Conseil scientifique destiné à orienter les travaux de recherche médicale de l'association
- l'expression et la participation de leurs membres à l'élaboration et à la mise en œuvre des protocoles de recherche

Les GCO s'engagent à mettre en place des procédures garantissant l'indépendance des membres du Conseil scientifique, la transparence et la gestion des liens d'intérêts.

La Charte des relations avec l'industrie établie par les GCO en 2008 implique de la part des industriels, l'acceptation de principes essentiels pour les groupes coopérateurs, destinés à assurer à la fois leur indépendance et la confiance des industriels.

Gestion désintéressée

Les GCO s'engagent à respecter les principes de :

- Non rémunération des fonctions d'administrateurs
- Non distribution directe ou indirecte de bénéfice, sous quelque forme que ce soit
- Non attribution de l'actif aux membres du groupe

Les médecins investigateurs des GCO ne sont pas rémunérés. Ils interviennent au sein de l'association de recherche à titre bénévole.

II RIGUEUR DE GESTION

Les groupes membres s'engagent à utiliser des méthodes de gestion visant à optimiser l'emploi des fonds dont ils disposent pour la recherche. Dans cette perspective :

- Ils mettent en place des procédures et des contrôles permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité de la gestion de leur structure opérationnelle de recherche
- Ils sélectionnent les prestataires de services ou fournisseurs dans les plus grandes conditions d'objectivité

III DIFFUSION ACADEMIQUE DE TOUS LES RESULTATS

Les groupes membres du réseau GCO s'engagent dans l'objectif de réalisation de progrès dans la recherche médicale, à travers la réalisation de projets de recherche.

Tous les résultats de ces projets de recherche, même s'ils sont négatifs, sont publiés et ont vocation à être porté à la connaissance de la communauté scientifique, des institutions et du public. Les groupes assurent la communication de leurs activités (site internet ou rapport annuel public) par une diffusion académique transparente et la plus accessible possible.

IV TRANSPARENCE FINANCIERE

Les groupes membres du réseau GCO s'engagent:

- A établir des comptes et des documents de synthèses annuels
- A faire certifier les comptes annuels par un commissaire aux comptes (au-delà de certains seuils)

V APPLICATION DE LA CHARTE

Par la signature de la présente charte et l'adhésion au réseau GCO, les groupes membres prennent l'engagement de respecter l'ensemble du dispositif de déontologie.